

*Proche,*

- Novembre 2019 -

*Efficace,*

## Spéciale Collèges

*Solidaire...*



### **Edito : C'Midy aura bientôt 1 an d'existence... alors, quel bilan ?**

*Quels retours d'expériences ? Il nous était promis que rien ne changerait si ce n'est en mieux...*

Cette promesse n'a pas fait long feu car nous voyons bien que la réalité est tout autre.

Les rares avancées, en particulier l'octroi d'un CDI pour les agents en CDD, ont été obtenues dans la lutte grâce à la mobilisation syndicale et du personnel.

Depuis, il faut maintenir une vigilance constante pour faire respecter certains points, telle que la question des aménagements de postes.

**Ce que nous dénonçons lors de la mise en œuvre de C'Midy se confirme.**

C'est en particulier le cas de la montée du clivage entre agents du CD 78 et de C'Midy. **La responsabilité en incombe aux choix institutionnels et à la politique du personnel menée.**

Des équipes se divisent, des solidarités fonctionnelles disparaissent, et les décideurs amplifient ce mouvement avec des règles variables selon le personnel et selon le statut. Nous avons même eu en témoignage l'interdiction d'échanges entre agents du CD 78 et agents de C'Midy ?!

Cela est totalement incohérent, comment imaginer par exemple que la maintenance d'un bâtiment puisse se faire efficacement si les agents de C'Midy ne peuvent pas en échanger directement avec les agents de maintenance ?

**A l'inverse, c'est de cohésion d'équipe fondée sur des principes d'équité dont nous avons besoin. Pour cela il faut tirer vers le haut les droits de tous les agents techniques des collèges qu'ils soient rattachés à C'Midy ou au CD 78.**

**La CGT du CD 78 et la CGT de SODEXO agissent main dans la main dans ce sens.**

Notre pouvoir d'influence pour agir dans l'intérêt de tous dépend directement de la force que vous pouvez nous donner.

Pour renforcer nos actions vous pouvez nous faire remonter vos témoignages, relayer nos informations, nous rejoindre en adhérant, et voter massivement CGT au 2<sup>ème</sup> tour des élections du 26 novembre au 6 décembre 2019.

***Ces élections sont les vôtres, votez CGT !***

# Droits des agents et conditions de travail :

## La CGT interpelle l'institution

Comme nous le faisons régulièrement, nous avons effectué des assemblées générales du personnel technique des collèges les 30 septembre et 2 octobre 2019.

Suite à ces assemblées et aux diverses rencontres que nous avons sur le terrain, nous avons interpellé la collectivité sur plusieurs points. Nous en portons certains à votre connaissance ci-dessous :

- **Le temps d'habillage et de déshabillage** doit être compté comme du temps de travail. Or, dans certains établissements il est demandé de le décompter du temps de travail.
  - La CGT a demandé que la règle soit réaffirmée pour que cela soit bien intégré au temps de travail. **Nous avons obtenu un accord** pour que cette règle soit rappelée dans le cadre du comité de suivi hebdomadaire RH-C'MIDY : **Le temps d'habillage et de déshabillage est du temps de travail.**
- **En 2019, 3 cuisines livrées ont été transformées en cuisines sur place. La cuisine centrale de Mantes** a été transformée en cuisine d'insertion et emploie aujourd'hui 6 agents en contrat aidé PEC en les formant aux métiers de la restauration et de la pâtisserie. Quelles seront les évolutions pour la restauration en 2020 ?
  - La CGT demande plus de visibilité et d'accompagnement dans la mise en œuvre de la cuisine sur place.
- Nous entendons de nombreuses informations et désinformations sur **l'évolution à venir des agents de maintenance et des agents d'accueil. Les agents de maintenance** seront prochainement rattachés **aux agences de la DIFI en vue de permettre la création de communautés techniques.** Cela suscite de l'inquiétude pour le personnel.
  - La CGT a demandé une clarification sur tous ces aspects. Des évolutions sont-elles à venir ? Est-il question d'affecter des agents OP polyvalents sur plusieurs établissements ? Est-il prévu une évolution de la fiche de poste des OP ? Et de la fiche de poste des agents d'accueil ? Ces deux agents devront-ils fonctionner en binôme d'une façon ou d'une autre, en particulier pour palier leur remplacement temporaire ? Quel impact du rattachement à la DIFI ?  
**Il nous a été partiellement répondu d'une part la confirmation du rattachement des OP à la DIFI afin de créer des communauté techniques et d'autres part qu'il n'y aurait pas de mutualisation géographique sous forme de brigade.**  
**Nous restons mobilisés et vigilants sur ces évolutions.**
- Nous observons une montée du clivage entre agents du CD 78 et de C'Midy, ce que nous craignons lors de la mise en œuvre de C'Midy se confirme, les équipes se divisent, les solidarités fonctionnelles disparaissent, et les décideurs amplifient ce mouvement avec des règles variables selon le personnel et selon le statut.
  - **La CGT dénonce le clivage sur les droits des agents.** Il n'est pas normal que les agents de C'Midy ne puissent pas bénéficier comme les agents du CD 78 **d'un temps de pause déduit du travail (20 mn), ni de jours enfants malades, ni des congés bonifiés, ni du droit aux heures groupées d'information syndicale...**  
**La CGT demande que les droits du personnel soient tirés vers le haut dans l'intérêt de tous.**



- **La gestion des remplacements** pose de nombreux problèmes.
  - **Concernant les règles qui s'appliquent pour les remplacements pour maladie et absences**, les règles sont différentes et obscures. Il peut y avoir un intérimaire ou non selon les cas, sans cohérence d'ensemble apparente. A partir de quel niveau d'absence (fonction, durée, nombre...) doit-il y avoir mise en place d'un intérimaire ?  
La CGT a demandé que soient précisées des règles claires, équitables et transparentes.
  - **Concernant les remplacements pour maladie**, la CGT demande de renforcer et d'étendre le principe d'équipes d'agents volants sur emploi stable.
  - **Concernant les remplacements des agents d'accueil**, la mise à disposition à 80% de personnel dégageant un volume de remplacement en loge de 2H par jour ne suffit pas. De ce fait, selon les lieux des pratiques différentes se mettent en place (remplacement par le secrétariat, l'agent de maintenance etc...). La CGT demande que le volume de mise à disposition de 80 % puisse être adapté aux réalités locales.  
L'institution engage une réflexion sur la question du remplacement de l'agent d'accueil. A suivre...
  
- **Le déroulement de carrière** du personnel du CD 78 et mis à disposition de C'Midy est bien trop limité. le nombre d'avancement de grade est bien trop faible.
  - La CGT l'a dénoncé et demande un effort particulier de la collectivité pour augmenter à l'avenir le nombre d'avancement de grade. Cela est légitime au regard des petits salaires, de la pénibilité du travail et de la capacité d'adaptation dont a dû faire preuve le personnel avec l'externalisation à C'Midy...
  
- **Selon les établissements**, des difficultés spécifiques se posent... Sous-effectif, manque de remplacement, absence d'emploi du temps délivré, absence de local pour le référent de site, absence d'ordinateur à disposition, locaux inadaptés etc...
  - A chaque fois, la CGT fait remonter les difficultés soulevées. N'hésitez pas à nous contacter !

## Élection professionnelle : Au 2<sup>ème</sup> tour, Votez CGT !

Le 1<sup>er</sup> tour des élections clos le 18 octobre 2019 a placé la CGT en tête...

La CGT vous remercie



de l'avoir placée 1<sup>ère</sup> sur PIF  
dont 1268 voix employés

CFDT : 599 voix
CFE-CGC : 323 voix
CFTC : 871 voix
<b>CGT : 1407 voix</b>
FO : 911 voix
SAP : 15 voix
UNSA : 160

Mais tout reste à faire !  
Vous allez devoir confirmer votre  
vote au 2<sup>ème</sup> tour !

Pour cela votez et faites voter CGT.

Plus il y aura d'élus CGT et plus nous  
pourrons être présent avec vous sur  
vos sites.

Plus vous serez nombreux à voter  
CGT,  
Plus nous pourrons peser sur les  
décisions de la direction.

Et demain ?



La CGT continuera à se battre comme elle l'a TOUJOURS fait  
AVEC VOUS et POUR VOUS.

Aujourd'hui, la loi donne aux employeurs le droit de revenir sur TOUS nos acquis !!!

### Tous ensemble Ne lâchons rien

Jour après jour, nous intervenons sur vos sites pour :

- faire respecter votre dignité
- défendre vos droits et en obtenir de nouveaux
- retrouver la solidarité
- refuser les discriminations

Salariés de SODEXO, SOGERES,  
C'MIDY, SHERPAS

é exigeons d'avoir les mêmes droits,  
la même participation, le même  
traitement...

### Dans le futur CSE

#### NOUS VOULONS

- Avoir une meilleure répartition en toute transparence du budget du CSE
- Veiller à un fonctionnement démocratique et équitable du CSE
- Réfléchir à ce que chacun profite des avantages du CSE selon ses moyens
- Remonter, débattre, défendre de vos difficultés
- que tous soient impliqués dans l'organisation du CSE
- Une transparence des élus pour plus d'honnêteté



Le 2<sup>ème</sup> tour des élections se déroulera en ligne du  
26 novembre au 6 décembre 2019.

Seuls les agents techniques de C'Midy votent, mais  
nous sommes tous concernés.

Agents de C'Midy et du CD 78,  
le résultat sera déterminant pour les droits de tous !

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT !**

Nos préoccupations individuelles et collectives sont nombreuses...  
*Ensemble, nous sommes plus forts, rejoignez-nous,*

LA CGT...



ET SI J'Y ÉTAIS ?

### Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact  participer à une formation accueil

Nom – Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Service : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Bulletin à retourner à : Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles  
([cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr), fax : 01.39.07.81.88, tel 06.71.78.55.10.)